

pays, mais pour la sécurité des enfants, le TCS recommande d'appliquer la réglementation suisse lorsque celle du pays visité est moins contraignante. En ce qui concerne les vignettes environnementales, il est important de se renseigner avant de visiter certaines villes en Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France, Pays-Bas, Royaume-Uni ou encore en Tchéquie, puisque la circulation est parfois limitée. Les informations sur les mesures anti-pollution en vigueur peuvent être consultées sur le site internet du TCS avant le départ. Rappelons aussi que les feux de jour/croisement sont obligatoires ou recommandés dans pratiquement tous les pays européens, et ceci généralement 24 heures sur 24.

Camping sauvage interdit dans la plupart des pays

Les caravanes et camping-cars sont soumis aux mêmes règles que les voitures de tourisme, cependant certaines réglementations spécifiques encadrent leur utilisation. En Suisse, si le poids total d'un véhicule avec sa remorque ou d'un camping-car excède 3'500 kg un permis BE, voire d'autres catégories (C, D, par exemple) est nécessaire. En Europe, ces véhicules sont aussi soumis à des réglementations spécifiques en fonction du pays. Il est important de rappeler que le camping sauvage est en principe interdit partout en Europe, sauf dans les pays scandinaves et baltiques, en Ecosse, en Albanie et en Roumanie, en respectant certaines règles. Les réglementations concernant le parage des camping-cars et caravanes sont strictement définies et doivent être consultées à l'avance.

Le Covid-19 reste toujours présent en Europe comme en Suisse

La majeure partie des pays européens ont supprimé les restrictions d'entrée liées au coronavirus. Dans bon nombre des pays, plus besoin de porter de masque ni de présenter un certificat COVID pour manger au restaurant ou profiter d'un concert. Pareillement, l'obligation de porter le masque dans les avions a été supprimée par l'Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA) et le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), bien que les compagnies aériennes restent libres de maintenir cette obligation. Cependant, l'assouplissement des mesures n'est pas uniforme partout dans le monde. Comme la situation reste encore fragile, des changements peuvent survenir à tout moment. Pour cette raison, il est essentiel de s'informer avant de réserver un voyage et juste avant le départ, pour vérifier si des mesures relatives au COVID-19 s'appliquent.

Liens utiles sur tcs.ch

- Equipement obligatoire en voiture: <https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/informations-touristiques/bon-a-savoir/reglementations-vehicule/equipement-voiture-obligatoire-etranger.php>
- Siège enfant: les règles à l'étranger: <https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/informations-touristiques/bon-a-savoir/reglementations-vehicule/enfants-en-voiture-etranger.php>
- L'ABC pour caravanes: <https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/camping-insider/conseils/voyager-en-toute-securite/abc-pour-caravanes.php>
- Camping sauvage en Europe: <https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/camping-insider/conseils/preparatifs/camping-sauvage-en-europe.php>
- Zones environnementales en Europe: <https://www.tcs.ch/fr/camping-voyages/informations-touristiques/bon-a-savoir/reglementations-vehicule/zones-environnementales-europe.php>

Contact:

Massimo Gonnella, porte-parole du TCS, 058 827 27 26, 076 367 25 33, massimo.gonnella@tcs.ch, www.presetcs.ch, www.flickr.com

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/10000091/100891852> abgerufen werden.